



CC du Plateau Picard (Siren : 246000566)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Le Plessier-sur-Saint-Just
Arrondissement	Clermont
Département	Oise
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Olivier DE BEULE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace de Baynast
Numéro et libellé dans la voie	140 Rue Verte
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60130 LE PLESSIER SUR SAINT JUST
Téléphone	03 44 78 70 02
Fax	03 44 78 72 91
Courriel	accueil@cc-plateaupicard.fr
Site internet	www.cc-plateaupicard.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	30 474
-----------------------------	--------

Densité moyenne 69,09

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 52

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Airion (216000067)	525
60	Angivillers (216000141)	168
60	Avrechy (216000331)	1 183
60	Brunvillers-la-Motte (216001123)	355
60	Bulles (216001156)	889
60	Catillon-Fumechon (216001321)	543
60	Cernoy (216001362)	294
60	Coivrel (216001578)	244
60	Courcelles-Epayelles (216001677)	216
60	Cressonsacq (216001768)	448
60	Crèvecœur-le-Petit (216001784)	157
60	Cuignières (216001859)	262
60	Domfront (216001990)	320
60	Dompierre (216002006)	240
60	Erquinvillers (216002147)	187
60	Essuiles (216002204)	549
60	Ferrières (216002303)	463
60	Fournival (216002501)	527
60	Gannes (216002659)	349
60	Godenvillers (216002733)	206
60	Grandvillers-aux-Bois (216002824)	317
60	La Neuville-Roy (216004515)	938
60	Le Frestoy-Vaux (216002600)	245
60	Léglantiers (216003541)	560
60	Le Mesnil-sur-Bulles (216003962)	274
60	Le Plessier-sur-Bulles (216004911)	213
60	Le Plessier-sur-Saint-Just (216004929)	536
60	Le Ployron (216004978)	115
60	Lieuvillers (216003616)	707
60	Maignelay-Montigny (216003715)	2 592
60	Ménévillers (216003905)	107
60	Méry-la-Bataille (216003921)	630
60	Montgérain (216004127)	170
60	Montiers (216004143)	415
60	Moyenneville (216004358)	607
60	Noroy (216004614)	264
60	Nourard-le-Franc (216004622)	304
60	Plainval (216004895)	417
60	Pronleroy (216005090)	384
60	Quinquempoix (216005165)	317

60	Ravenel (216005207)	1 067
60	Rouvillers (216005470)	279
60	Royaucourt (216005504)	209
60	Sains-Morainvillers (216005587)	288
60	Saint-Just-en-Chaussée (216005744)	6 112
60	Saint-Martin-aux-Bois (216005785)	279
60	Saint-Remy-en-l'Eau (216005884)	441
60	Tricot (216006346)	1 379
60	Valescourt (216006445)	305
60	Wacquemoulin (216006882)	293
60	Wavignies (216006916)	1 338
60	Welles-Pérennes (216006924)	247

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Conformément à l'article L.2224-7 du Code Général des Collectivités territoriales.</i>
- Assainissement collectif <i>Conformément à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales.</i>
- Assainissement non collectif <i>Conformément à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau dont établissement d'un schéma directeur de l'eau; - Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement; - Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine ; - Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : le territoire de la Communauté de communes est intégré dans 4 bassins hydrographiques (bassin hydrographique de l'Aronde, de la Brèche, de la Somme Aval et de l'Oise Moyenne) et est donc concerné par 4 SAGE. L'exercice de la compétence pourra être confié ou transféré pour chacun des bassins à un syndicat mixte ouvert ou fermé ou un syndicat mixte reconnu établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) ou un établissement public territorial de bassin (EPTB).</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Action sociale facultative en faveur des élèves du second degré</i>
- Action sociale <i>*Politique en faveur des services à la personne : -création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire; -gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile; -Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tel que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale etc -Elaboration, animation et mise en oeuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent ; -</i>

Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé \*Politique globale en faveur de la petite enfance ; \*Formation aux emplois d'animation des centres de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes; \*Soutien au projet de création de petites unités de vie pour les personnes âgées ; \*Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi et dispositifs en résultant.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

*Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires*

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, dans le cadre d'un environnement de soutien aux activités commerciales et d'internationalisation ; - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; - Aide à la création, à la revitalisation ou au maintien des commerces et services de proximité, y compris les sédentaires pour les communes (par l'accompagnement des communes au maintien de l'activité commerciale ou artisanale et par la participation par fonds de concours au financement de certaines opérations de maintien de commerces de proximité et de services); - Actions participant au renforcement de l'activité commerciale sur le territoire de la Communauté de communes : appui et conseils aux porteurs de projet, recensement des locaux disponibles, mobilisation des réseaux (chambres consulaires, associations d'initiatives, association de commerçants ... ) ; - Opération collective de Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC); - Appui à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité (Adap) pour les entreprises éligibles à la FISAC

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs attenants aux collèges d'enseignement du second degré du territoire*

- Lycées et collèges

*Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2ème degré, par convention avec le département ; Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ; Action sociale facultative en faveur des élèves du second degré.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*- Soutien aux manifestations sportives intercommunales : relève de l'intérêt communautaire le rallye raid sportif Plateau Picard; - Opérations en faveur des pratiques artistiques ; - Politique de développement de la lecture; - Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.*

- Activités sportives

*Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

*- Création d'un fonds d'intervention foncière chargé des acquisitions foncières, pour son propre compte ou pour celui des communes membres et à leur demande, liées à la réalisation d'opérations de logement, d'équipements publics, de maintien de services ou de commerces.*

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Instauration d'un service de transport à la demande par délégation conventionnelle de compétence conclue avec le Conseil Régional des Hauts de France. AP du 24 juin 2021: -la CC est AOM depuis le 1er juillet 2021 -le Conseil Régional reste en charge des services qu'il assurait jusqu'à présent sur le ressort territorial de la CC, qu'ils soient scolaires, non-urbains ou Transports à la Demande (TAD).*

- Plans de déplacement urbains

*Plan intercommunal des déplacements*

- Etudes et programmation

*Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ; Création et gestion d'un système d'informations géographiques accessible à l'ensemble des communes membres.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service.*

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Acquisition, aménagement et entretien du chemin vert*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*programme local de l'habitat*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Opération en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements*

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

*Contribution légale au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)*

- NTIC (Internet, câble...)

*Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres ; Service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SM des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	751 932
60	SM des sources d'Essuiles-Saint-Rimault (200081586)	SM fermé	2 551
60	SM du SAGE Oise Moyenne (200092823)	SM fermé	255 678
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	790 265
60	SM Oise-Aronde (200024206)	SM fermé	314 491
60	SM de l'Oise plateau Picard (200081255)	SM fermé	51 789
60	SM du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	329 244
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	742 277

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)